



Le projet

Une unité carcérale psychiatrique a été édifiée, à proximité du site de Champ-Dollon. La parcelle où sont implantés ces nouveaux bâtiments avait été utilisée pour stocker les déblais liés à l'excavation des constructions de la prison voisine. Une butte de plus de 100 mètres de diamètre et d'une hauteur maximale de 4.5 à 5.0 m par rapport au terrain naturel d'origine avait ainsi été créée.

Compte tenu de l'implantation des différents pavillons et de manière à limiter les évacuations de terre, le principe a été retenu de fonder les bâtiments sur des couches de matériaux stabilisés et compactés.

Deux types de matériaux sont concernés :

- Les colluvions (classe de sol genevois : 3) qui ont été stabilisés en place
- Les déblais issus des terrassements précédents à dominante limono-argileuse avec quelques cailloux et passées de sable plus ou moins limoneux (classe de sol genevois 2).

La réalisation

Une planche d'essai a été réalisée de manière à valider les dosages proposés par l'entreprise de stabilisation.

Cet essai en vraie grandeur a permis de tester à la fois la stabilisation des colluvions en place et celle des remblais par couche de 40 cm d'épaisseur pour la suite du chantier et la mise en forme du terrain pour les assises des différents bâtiments.

Maître de l'ouvrage

DCTI – Direction des Bâtiments

Période de réalisation

2012 - 2013